

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 809

présenté par

M. Amblard et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 503 de M. Armand

ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 10, substituer au nombre :

« 27 »,

le nombre : « 32 ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« 13 gigawatts est engagée au plus tard en 2030 »

les mots :

« 19 gigawatts est engagée au-delà de cette échéance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement de repli permet une planification plus souple, mieux alignée avec les capacités industrielles et financières actuelles, tout en maintenant un cap ambitieux.